

Bilan de l'Observatoire des odeurs à Salindres – 2nd trimestre 2023

ETU-2023-093

Edition Septembre 2023

www.atmo-occitanie.org

contact@atmo-occitanie.org

09 69 36 89 53 (Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

1. Contexte et objectifs

Atmo Occitanie anime un observatoire des odeurs autour de la zone industrielle de Salindres depuis 2007 afin d'évaluer les gênes olfactives et suivre leurs évolutions, en concertation avec industriels, habitants et collectivités. Les partenariats noués avec la mairie de Salindres ainsi que 5 industriels (Axens, Solvay, Véolia Eau, Suez et Iris) assurent la mise en œuvre de l'observatoire des odeurs et la poursuite des objectifs suivants :

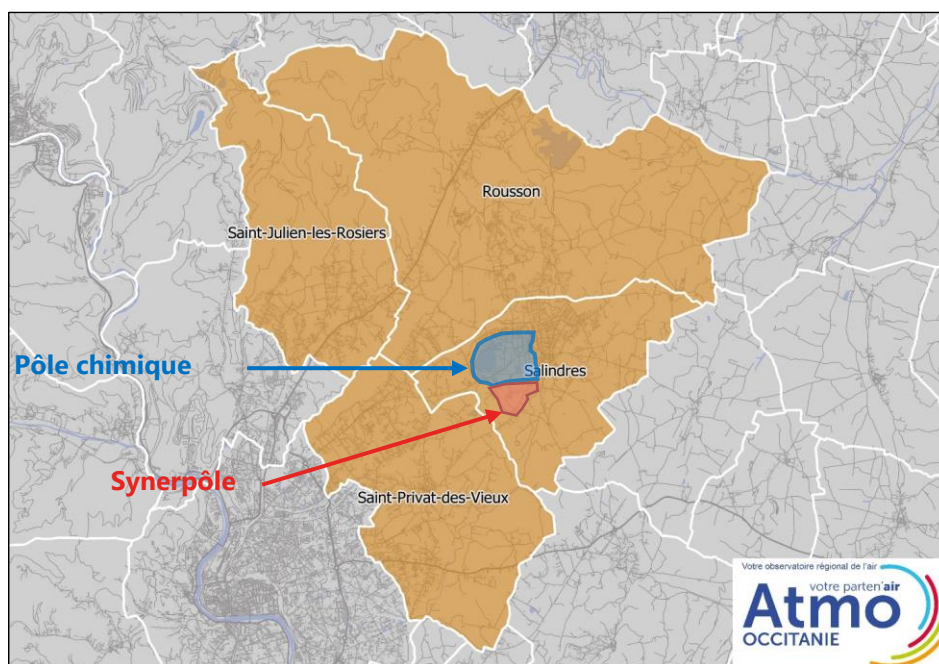
- Objectiver l'évaluation de la gêne olfactive ;
- Etablir un historique et suivre l'évolution des odeurs ;
- Caractériser l'étendue du territoire exposé à des gênes olfactives ;
- Déterminer les sources des odeurs et les conditions météorologiques favorables à leur survenue ;
- Contribuer aux échanges entre les différents participants (industriels, collectivités, riverains...) ;
- Permettre aux acteurs industriels d'identifier les activités sources de gênes olfactives.

Ce document présente le bilan du suivi de la gêne olfactive pendant le second trimestre 2023 autour de la zone industrielle de Salindres.

2. Dispositif d'évaluation

Le dispositif a été actualisé en 2021 et s'appuie désormais sur la **plateforme de signalement ODO, disponible sur smartphone ou internet**, et qui permet le recueil rapide et géolocalisé des nuisances olfactives de n'importe quel citoyen. 4 communes sont couvertes : Salindres, Rousson, Saint-Julien-les-Rosiers et Saint-Privat-des-Vieux.

Le suivi s'appuie également sur un **réseau de Nez référents** parmi la population environnante, sollicité en cas d'épisode olfactif et aide à l'identification et à la discrimination des odeurs.



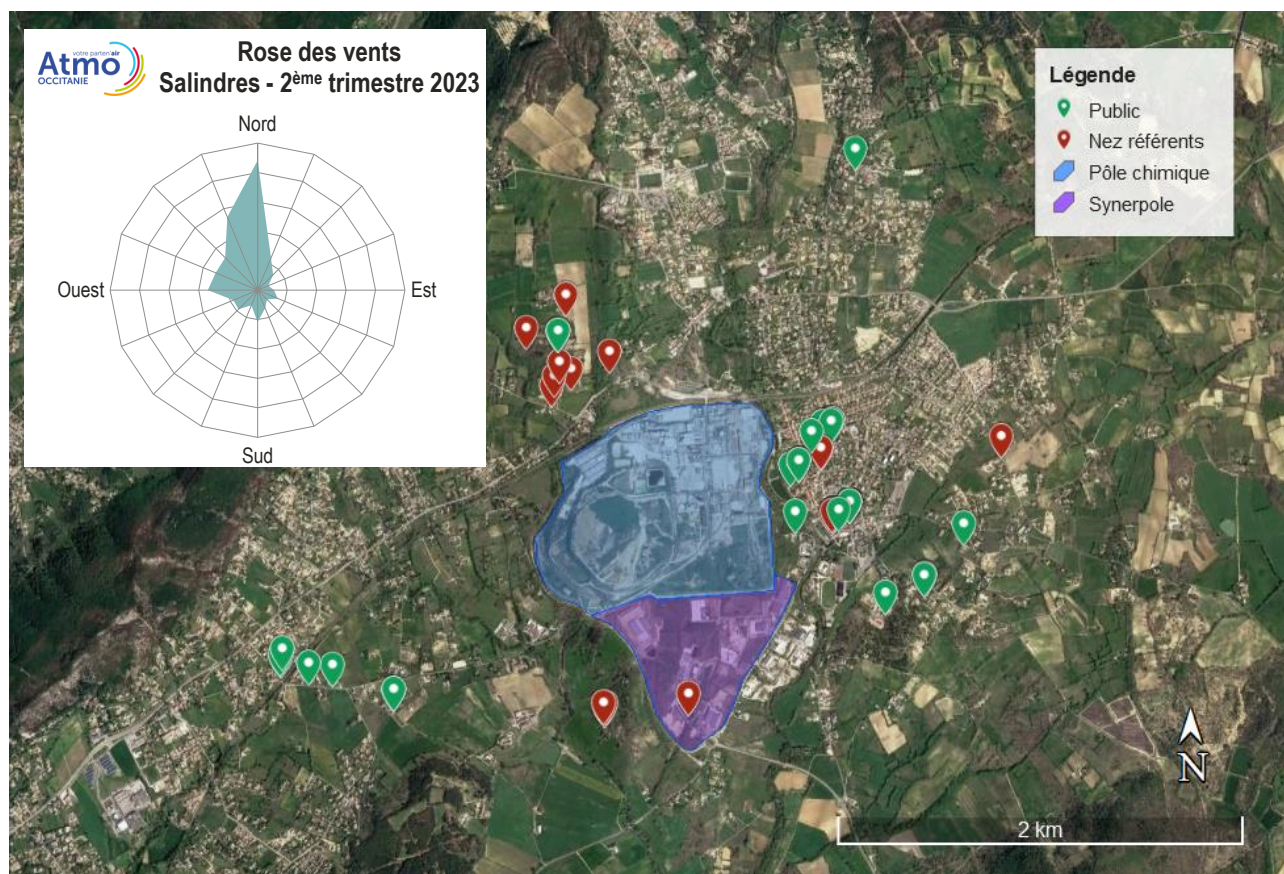
Communes ouvertes aux signalements et localisation de la zone industrielle de Salindres

3. Bilan du suivi des odeurs au 2nd trimestre 2023

Au 2nd trimestre 2023, 95 signalements olfactifs ont été recueillis : 48 provenant des Nez référents et 47 provenant d'autres citoyens.

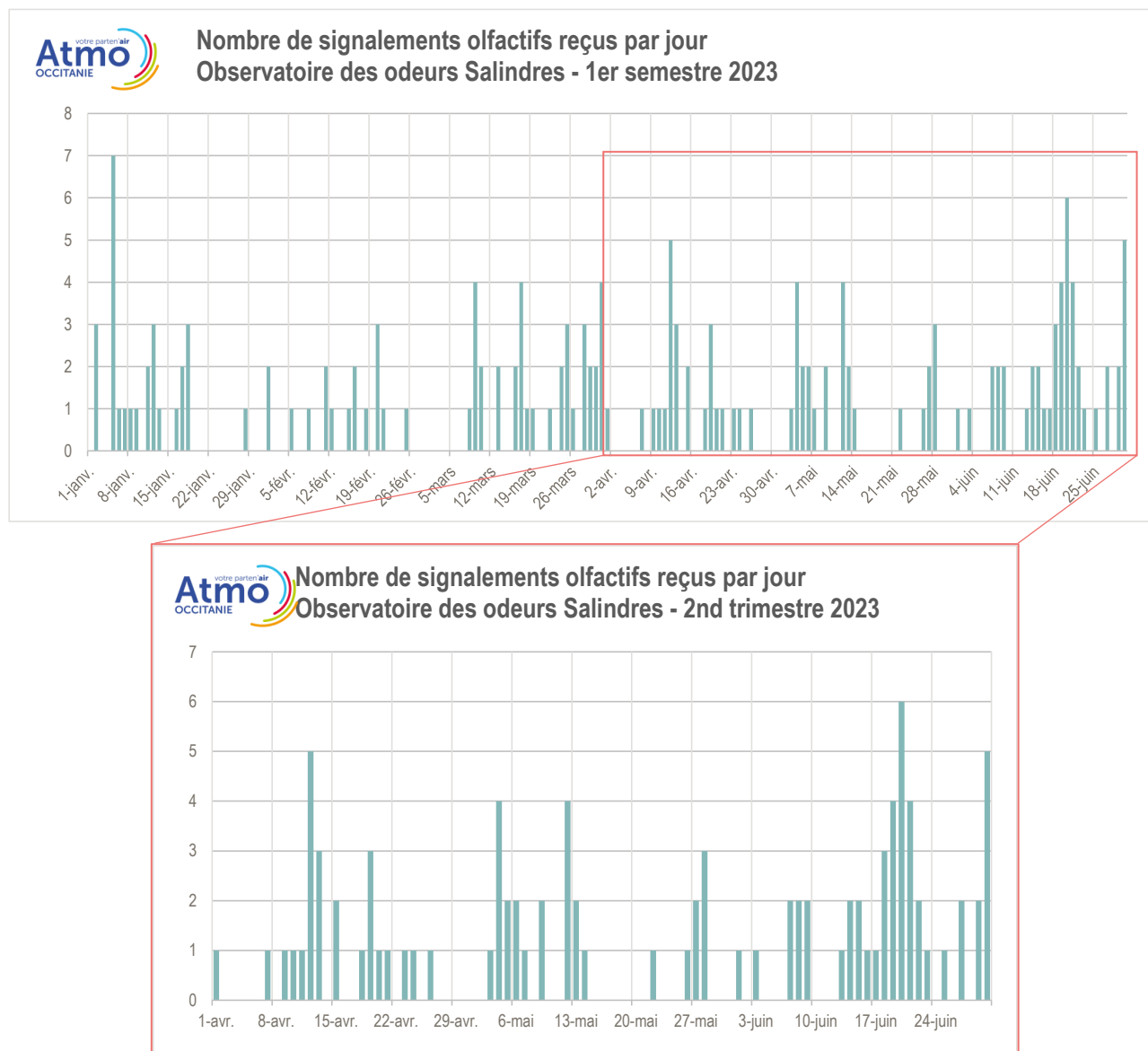
3.1. Répartition spatiale des odeurs

La carte ci-dessous présente la localisation des signalements odorants au 2nd trimestre 2023, en séparant les signalements des Nez référents (en rouge) de ceux des autres citoyens (en vert).



- Près de deux tiers des odeurs sont ressenties au centre-ville de Salindres, situé à l'est et à proximité de la zone industrielle.
- Le second secteur le plus impacté est situé au Nord-ouest, à moins de 600 mètres de la zone industrielle, avec 14% des odeurs signalées.
- Certaines zones sont particulièrement bien renseignées car fréquentées par des nez référents, réagissant aux signalements reçus.
- Il y a eu très peu d'odeurs signalées au Sud de la zone industrielle malgré sa situation sous les vents dominants (voir p.1), car le secteur est peu urbanisé.

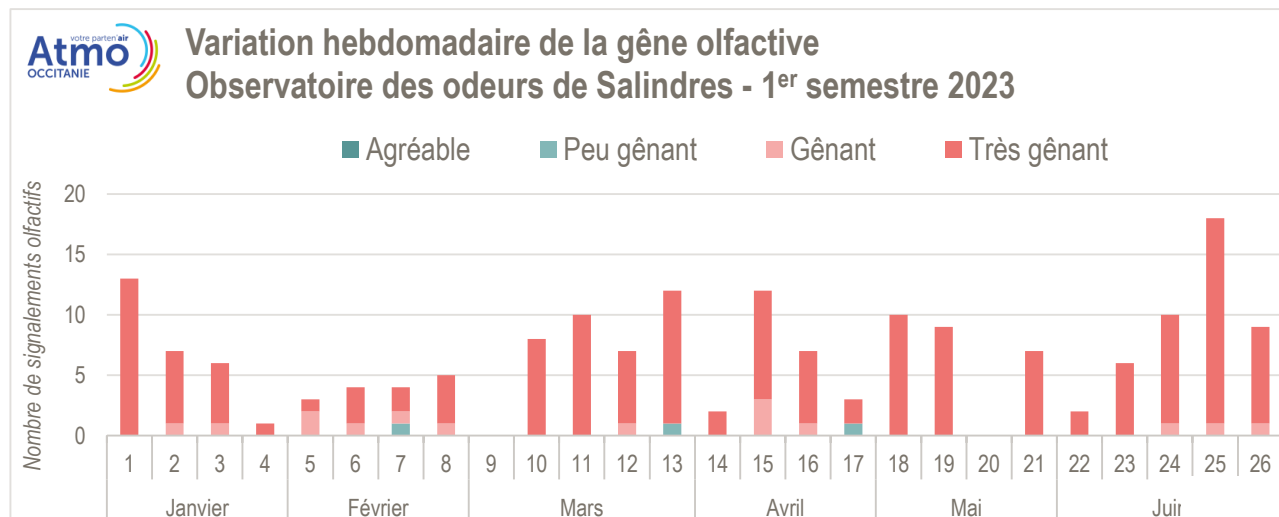
3.2. Variations journalières des signalements



- Au moins une odeur est signalée pour un peu plus de la moitié des journées.
- Les odeurs sont plus fréquentes sur le mois de juin. Cette hausse couplée à celle des températures a été généralement observée les années précédentes, la chaleur favorisant l'émission des composés odorants, et les riverains étant davantage dehors.
- Les nuisances sont généralement regroupées par épisodes de quelques jours, entrecoupés de journées sans odeurs signalées. Ces variations sont globalement corrélées avec les conditions de vent : d'une part, un vent plus fort favorise la dispersion des composés odorants ; d'autre part, la présence de vent provenant d'un large secteur Sud et Ouest en journée expose davantage les riverains du centre-ville de Salindres et au Nord de la zone industrielle.

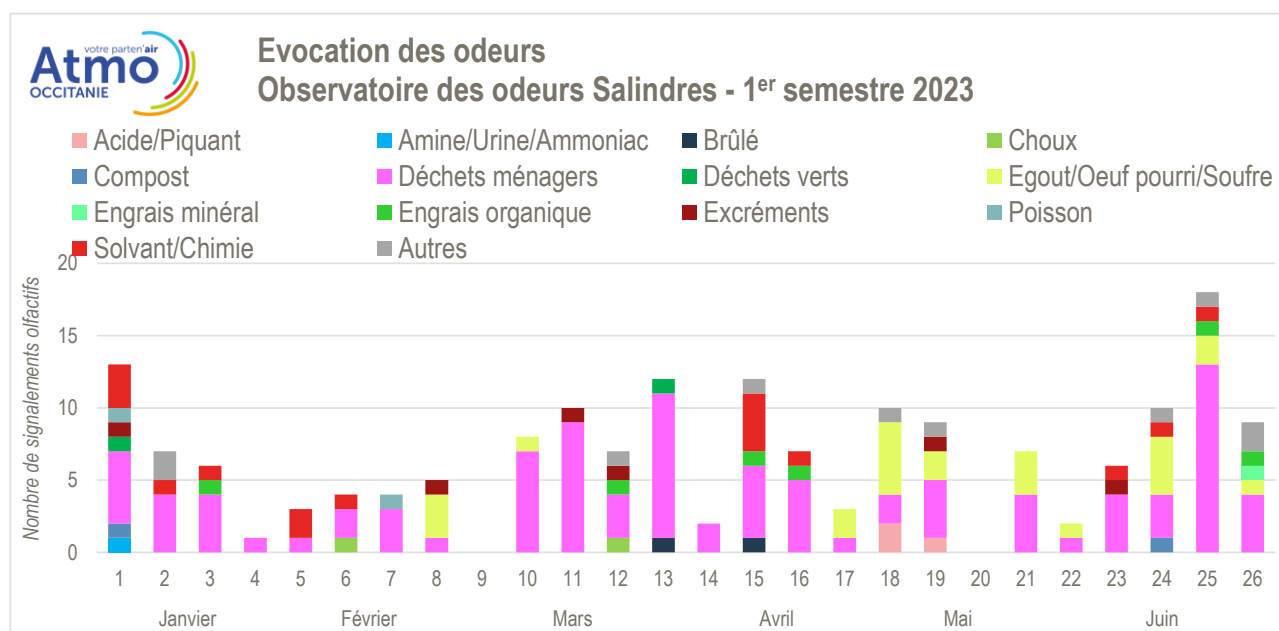
3.3. Niveau de gêne des odeurs

Dans la continuité du 1^{er} trimestre 2023, les odeurs sont très majoritairement déclarées comme "très gênantes" (87%), ressenti partagé entre les signalements publics et ceux des Nez référents. Quasiment aucun signalement n'a concerné des odeurs 'peu gênantes' ou 'agréables' au cours du second trimestre 2023.



3.4. Ressemblance des odeurs

- Les odeurs de "déchets ménagers" restent les plus fréquentes, citées dans 52% des signalements.
- Les odeurs égout/œuf pourri/soufre ont été davantage ressenties au second trimestre, avec 20% des signalements totaux, et jusqu'à un tiers des odeurs pour les nez référents.
- Les autres registres comptent pour environ un quart des odeurs signalées au second trimestre : cette diversité montre la persistance sur le territoire de plusieurs sources d'odeur, minoritaires.

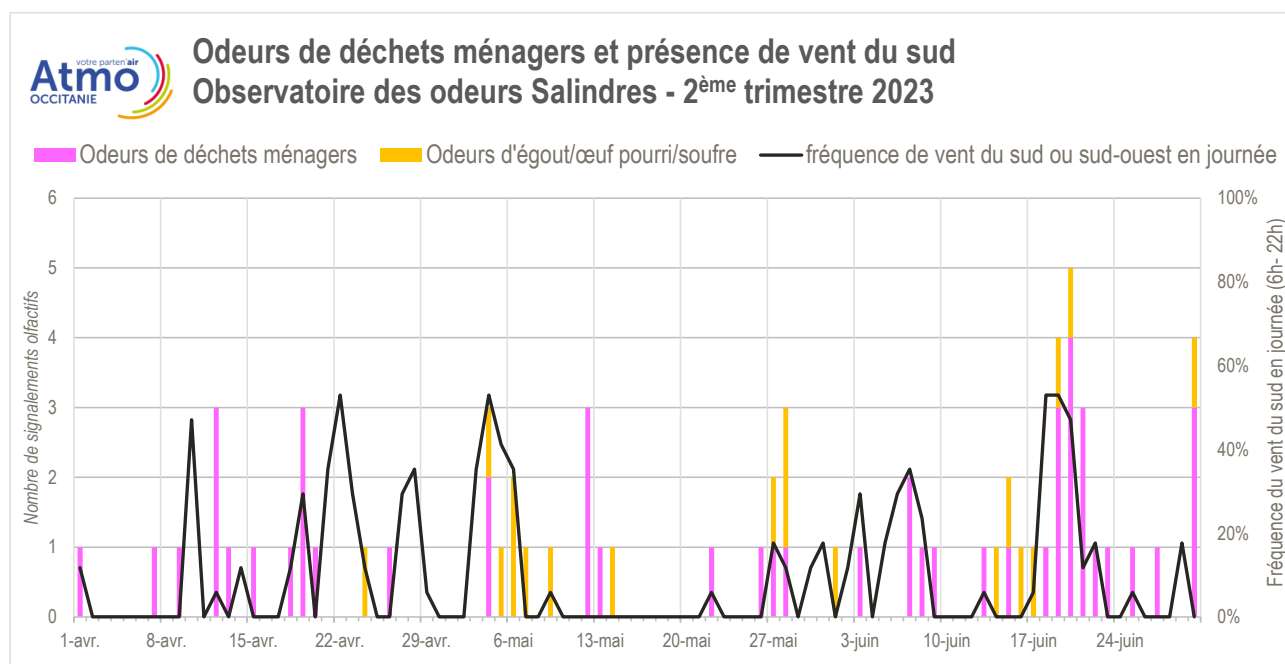


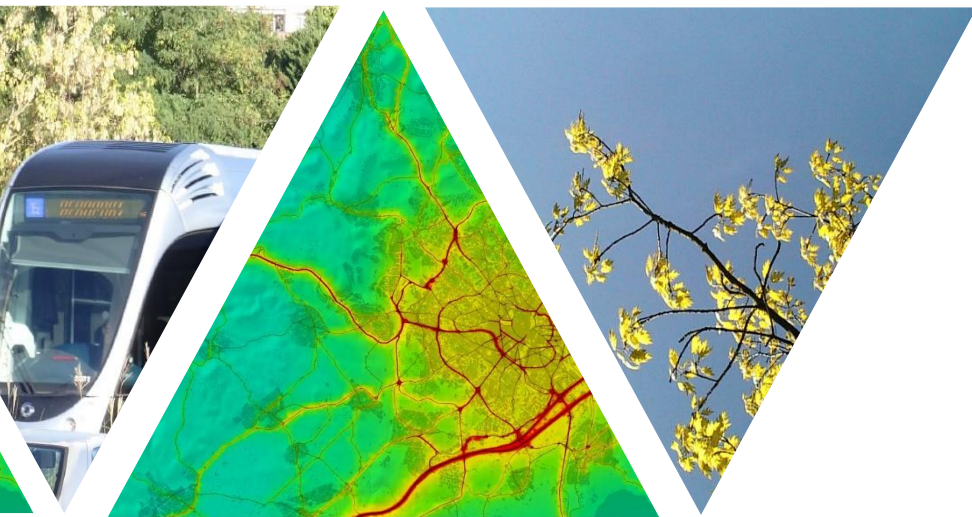
3.5. Détails sur les principaux registres

Comme en 2022, les odeurs très gênantes de déchets ménagers sont majoritairement signalées en matinée et soirée, plages de présence au domicile des personnes. L'origine supposée par les nez de ces odeurs de déchets ménagers est en grande majorité :

- l'usine de tri mécano biologique des déchets "Néoval" pour les odeurs de "déchets ménagers" ;
- le centre de compostage des boues d'épuration Véolia Eau pour les odeurs d'"égout/œuf pourri/soufre".

Ces odeurs sont principalement ressenties en présence de régime de vent minoritaire, venant du Sud ou du Sud-Ouest, et mettant les principaux quartiers impactés (centre-ville de Salindres et Nord de la zone industrielle) sous l'influence des émissions du synerpôle.





L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie